



## CTL du 16 juin 2015

### Présentation de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat et positionnement de la future DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes (AURA).

Ce CTL réunissait les équipes de commandement des deux DRFIP appelées à fusionner ainsi que les élus des personnels en CTL.

Nous avons rappelé notre opposition à cette régionalisation des services de l'Etat qui menace tant l'égalité républicaine que les statuts particuliers. (Cf déclaration liminaire). Nous étions malheureusement les seuls sur cette ligne.

Bien que les services de la DRFIP n'aient pas *a priori* vocation à se trouver sous l'autorité du préfet de région, ils devront s'adapter aux structures et aux modes de fonctionnement des collectivités territoriales et par conséquent devoir se réorganiser en conséquence.

Nous avons dénoncé le décalage entre les effectifs DRFiP Rhône Alpes officiellement concernés dans le cadre de ce CTL et le chiffre issu du rapport de l'IGF (122 soit plus de 4 fois plus !).

Les missions à caractère régional qui sont touchées sont les suivantes :

1- le contrôle budgétaire en région,

Au premier janvier 2016 le CBR sera effectué à Lyon pour les deux régions pour le secteur « Etat ». En revanche, les établissements publics et opérateurs en tous genres n'ayant évidemment pas systématiquement vocation à fusionner et à être regroupés à Lyon, le contrôle restera nécessairement en partie basé à Clermont. « Mesures transitoires » nous a-t-on dit... Une belle usine à gaz en perspective !

2- la certification des fonds structurels européens :

Alors que la gestion des dossiers échappe maintenant à l'Etat, la certification voit s'installer une forme de statu quo, le plan 2014-2020 de certification régionale ayant vocation à être conduit à son terme, à structures inchangées.

3- l'expertise économique et financière (MEEF) :

Ici, seule la mission d'aide aux entreprises en difficultés (mission départementale – CODEFI, CCSF...) ne sera pas fusionnée à Lyon. A prévoir, un renfort A pour mars 2016.

- 4- l'expertise immobilière de l'Etat, la région ayant été réaffirmée comme constituant l'échelon clé de cette politique,

Le RPIE régional basé sur Lyon poursuivra son rôle de conseil immobilier du Préfet de région dans le cadre de la nouvelle région. Il appuiera le préfet préfigurateur dans le cadre de la mise en place de la réforme territoriale. Les deux « A » de Clermont ne bougeront pas, affectés sur des fonctions « à 99% départementales ».

- 5- les paieries régionales en raison de l'unicité des comptabilités que la fusion des régions implique :

La paierie d'Auvergne va disparaître au 01/01/2016. Ses effectifs (une estimation curieusement faible de 4.3 ETP...) seront transférés sur la paierie de RA. Un seul poste, un seul compte de gestion nous dit-on... Comme il y a déjà trois budgets à la paierie RA, c'est peu probable... A noter, il n'y aura pas de journée complémentaire pour la fin d'exercice 2015, à Clermont comme à Lyon.

Aux problèmes « classiques » (mais lourds) liés à ce type de restructuration, s'ajoutent le décalage dans la dématérialisation des actes et surtout des pièces justificatives entre les deux régions. De ce point de vue, l'année 2016 s'annonce redoutablement compliquée.

#### Les règles RH :

Les entrées d'agents dans le 63 ont été limitées pour le mouvement de septembre. Celles du 69 augmentées symétriquement et à hauteur des transferts prévisibles. Nous dit-on. A vérifier.

Pour le reste, du classique : garantie de maintien dans la mission structure (géographiquement à la commune) doublée d'une incitation (63) à participer au mouvement de septembre 2015. Le tout avec un différé d'installation pendant la période transitoire.

Les collègues lyonnais qui souhaitent rejoindre (mouvement local) les services concernés doivent être déjà positionnés sur les bonnes RAN/mission structure.

“ paierie régionale ” : RAN de Lyon ; Mission/structure “ Gestion des comptes publics ” pour les A, B et C

Services de direction (Contrôle budgétaire régional, Action économique et financière, PIE) : RAN de Lyon ; Mission structure “ Direction ” pour les agents A et B ; Mission structure “ Gestion des comptes publics ” ou “ Gestion fiscale ” pour les C.

Les collègues qui souhaitent quitter la paierie ne bénéficieront d'aucune priorité. (Convenance personnelle uniquement).

Au final, nous avons dénoncé les usines à gaz créées à l'occasion de cette nouvelle contre-réforme. Ce sont bien les collègues qui en pâtiront au quotidien.

Au delà, nous avons pointé la menace que constitue cette régionalisation des services de l'Etat pour notre administration dont l'organisation est départementale. Nous sommes vigilants, au niveau Fonction Publique à éviter toute dérive qui emporterait nos statuts particuliers.

**Les élus FO - DGFIP de Clermont et de Lyon restent à votre disposition pour toute question complémentaire.**